

prévoir un plus grand recours à la réduction de dettes plutôt qu'aux refinancements ou rééchelonnements des créances en cours. Diverses propositions ont été mises de l'avant à cet égard, y compris celles du président français, M. Mitterrand, de l'ancien ministre des Finances du Japon, M. Miyazawa, ainsi que des pays latino-américains du Groupe des Huit. Le 10 mars 1989, le secrétaire américain au Trésor, M. Brady, a fait un certain nombre de propositions visant à faire progresser le dossier de l'endettement international. Ces propositions, présentées comme des hypothèses de travail, ont reçu un large appui parmi les représentants des pays industriels qui assistaient à une rencontre du FMI et de la Banque mondiale tenue au début d'avril. La nouvelle approche envisagée reconnaît l'utilité des opérations de réduction volontaire de la dette et la nécessité d'une participation du FMI et de la Banque mondiale pour en faciliter l'exécution. Elle réaffirme également l'importance cruciale pour les pays endettés d'adopter de saines politiques économiques. On s'attend à ce que les banques commerciales fournissent un soutien financier sous la forme d'un vaste assortiment de nouveaux crédits et l'on juge essentielle leur participation aux opérations susmentionnées. Dans le cadre de cette stratégie, les gouvernements créditeurs continueraient de rééchelonner ou de restructurer les créances par l'intermédiaire du Club de Paris et maintiendraient les marges de crédit à l'exportation pour les pays qui adoptent de saines mesures de réforme; ils continueraient également à envisager les moyens de réduire les obstacles inutiles, au niveau de la réglementation et de la fiscalité, aux initiatives de réduction volontaire de la dette.

L'attention de la communauté internationale s'est également portée sur la situation des pays africains subsahariens. Lors du Sommet économique de Toronto, une proposition a été approuvée en vue du rééchelonnement de la dette de ces pays à des conditions de faveur dans le cadre du Club de Paris, en offrant aux pays créditeurs diverses options quant à la façon d'y parvenir. Trois options ont été définies par le Club de Paris, soit des radiations partielles, un allongement de la période de remboursement et des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Jusqu'ici, de tels rééchelonnements ont été accordés à la République Centrafricaine, à la Guinée (Conakry), à Madagascar, au Mali, au Niger, au Sénégal, à la Tanzanie et à l'Ouganda. Un certain nombre de gouvernements donateurs, notamment le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et le Canada, ont accepté de radier la dette accumulée au titre de l'aide publique au développement par l'ensemble des pays d'Afrique situés au sud du Sahara.

Questions d'investissement

Les investisseurs étrangers d'un grand nombre de pays ont continué à percevoir le Canada comme une destination intéressante pour leurs capitaux d'investissement. Cette attitude découle de la politique d'investissement plus ouverte qui a été mise en place avec l'adoption de la Loi sur Investissement Canada de 1985. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a renforcé ce mouvement de libéralisation. Le chapitre de l'Accord portant sur les investissements constitue une étape importante puisqu'il comporte des dispositions de grande portée en ce qui a trait au traitement national, qu'il abolit certaines exigences en matière de performance et qu'il prévoit des seuils d'examen plus élevés pour les investissements provenant des États-Unis. L'Accord comprend aussi un chapitre sur les services

financiers qui a pour effet de libéraliser l'accès aux marchés financiers des deux pays.

Des développements importants sont également survenus au cours de l'année dans le cadre des discussions tenues au sein d'instances internationales sur les questions relatives aux politiques d'investissement. On s'est notamment attaché à la façon de maintenir et de favoriser l'adoption de politiques d'ouverture en matière d'investissement. Dans le cadre de l'OCDE, on a entrepris de renforcer l'Instrument relatif au traitement national, dans le but de susciter un plus grand engagement à traiter les entreprises contrôlées par des intérêts étrangers de la même manière que les entreprises nationales. À l'ONU, on a publié un important rapport sur le rôle des sociétés transnationales dans le développement mondial; l'étude fait état de l'amélioration du climat dans bon nombre de pays en ce qui a trait aux investissements internationaux et souligne le rôle utile que l'investissement étranger direct peut jouer dans le développement économique. Le Canada est un participant actif au sein de ces deux organisations.

Politique relative au commerce des produits industriels

Au cours de l'année écoulée, les entreprises manufacturières canadiennes ont connu une meilleure performance du fait de la vigueur soutenue du contexte économique international et d'un accès généralement stable aux principaux marchés d'exportation. Ces conditions ont favorisé un niveau soutenu des taux d'utilisation de la capacité industrielle et, par voie de conséquence, elles ont eu un effet positif sur la compétitivité et sur l'emploi dans divers secteurs manufacturiers. Parallèlement, certaines industries manufacturières ont continué à subir des pressions découlant de la situation de surcapacité à l'échelle mondiale, des pratiques restrictives dans certains pays étrangers en matière d'importation et de l'existence d'un régime d'encadrement des échanges pour certains produits. Les objectifs de la politique ont donc été centrés sur l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers pour les industries canadiennes, sur les efforts visant à éviter que les importations ne perturbent les marchés intérieurs ainsi que sur le maintien d'un climat favorable à la croissance industrielle au Canada.

Dans le secteur du commerce des produits de l'automobile, la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis a permis de consolider les acquis découlant du Pacte de l'automobile. La levée progressive de l'embargo sur l'importation de véhicules d'occasion en vertu de l'ALE a amené le public consommateur, les petites entreprises et certains pays tiers à s'intéresser de près à l'Accord. Des discussions préparatoires ont été tenues avec l'Administration américaine en ce qui a trait à l'établissement d'un Groupe spécial sur l'automobile tel que prescrit par l'Accord. (Le Groupe a été formé le 6 avril 1989.) En outre, les protocoles d'entente entre le gouvernement et les fabricants d'automobiles ont été renouvelés en veillant à ce qu'ils soient conformes à l'esprit de l'Accord de libre-échange.

Le commerce des produits de l'automobile avec le Japon et la Corée s'est poursuivi pour une deuxième année sans entente de limitation des exportations. Les fabricants de ces pays ont continué à faire preuve de modération dans leurs exportations afin d'éviter de perturber le marché canadien. Des initiatives ont été prises en vue de procéder à un